

**ANNECY MOUNTAINS  
CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE  
LE GRAND ANNECY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU  
LAC D'ANNECY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE  
THONES, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MASSIF DES ARAVIS, LES  
COMMUNES DE MANIGOD, DU GRAND BORNAND, DE LA CLUSAZ ET  
L'OFFICE DE TOURISME DU LAC D'ANNECY**

**1 – Contexte**

Le bassin annécien représente un espace touristique unique avec une offre diversifiée et complémentaire basée sur des activités lac et montagne. Dans le cadre des politiques contractuelles régionales (Contrat de Développement Global, Contrat de Développement Rhône-Alpes) les acteurs touristiques se sont structurés et ont élaboré une stratégie de territoire visant à mutualiser leurs moyens, à la fois humains et financiers.

En 2016, afin de conforter cette structuration touristique et cette dynamique territoriale, les Présidents de l'agglomération d'Annecy, de la Communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT) et de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) ont décidé de créer une marque fédératrice avec la mise en œuvre d'un plan marketing visant à optimiser la notoriété de la destination et la mise en marché de son offre touristique.

Pour mettre en œuvre cette stratégie ambitieuse de développement et d'attractivité globale (visiteurs, entreprises, collectivités, habitants) à l'échelle du territoire du Lac d'Annecy et ses montagnes, le projet Annecy Lac et Montagnes 2020 a été initié et en décembre 2017 la marque territoriale « Annecy Mountains » a été créée.

**2 – Le collectif Annecy Mountains**

Les collectivités locales et les offices de tourisme du bassin de vie du lac d'Annecy et des Aravis se sont réunis depuis l'automne 2015 au sein d'un collectif baptisé initialement « Annecy Lac et Montagnes 2020 » et, depuis fin 2017, « Annecy Mountains » regroupe les EPCI du Grand Annecy, des Sources du Lac d'Annecy et des Vallées de Thônes, ainsi que le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis représentant les stations touristiques classées du Grand Bornand, de La Clusaz et de Manigod (SIMA).

Ce collectif a établi une stratégie d'attractivité afin de renforcer à terme sa présence sur l'échiquier international, de plus en plus concurrentiel, des destinations touristiques incontournables.

La gouvernance au sein du collectif se décline en 3 instances :

- ▲ Comité Technique – CoTech.
- ▲ Comité de Pilotage – CoPil.
- ▲ Comité d'Orientation.

### 3 – Objectifs et plan d'actions

Le collectif « Anancy Mountains » a créé et lancé une marque d'attractivité globale et capable de mobiliser toutes les énergies du territoire.

Le contexte international oblige les destinations du territoire annécien à développer une politique commune d'attractivité globale pour atteindre les objectifs suivants :

- Valoriser les marques touristiques locales en association avec la marque « Anancy Mountains ».
- Valoriser la complémentarité de l'offre entre les destinations du territoire pour renforcer son attractivité.
- Ancrer et porter une identité pour être plus visible avec notamment la création d'une marque d'attractivité globale capable de mobiliser les énergies du territoire.
- Consolider et gagner des parts de marchés sur l'échiquier international.
- Mutualiser les moyens humains et financiers.

Un plan d'actions ambitieux a été défini, avec des chantiers prioritaires :

- Le déploiement d'une stratégie et d'une marque territoriale orientées vers l'international.
- L'appropriation par les acteurs locaux de la démarche, recrutement « d'ambassadeurs ».
- Un plan de communication, de commercialisation et de promotion pour l'ensemble du territoire « Anancy Mountains ».

### 4 – Modalités du partenariat

Afin de développer ce projet de marque territoriale et le déployer notamment sur le volet économique, les collectivités territoriales ont décidé de conclure une convention triennale de partenariat pour les années 2019-2020-2021 dédiée au financement du plan d'actions « Anancy Mountains ».

Le budget annuel pour le projet « Anancy Mountains » s'élève à 276 000 € TTC.

La convention précise les participations financières de chacune des collectivités partenaires se répartissant de la façon suivante :

- ⤴ **Grand Anancy** : 193 890 € TTC, soit 70,25 %.
- ⤴ **CC des Vallées de Thônes** : 32 637 € TTC, soit 11,82 %.
- ⤴ **SIMA** (Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis) : 32 637 € TTC, soit 11,82 %.
- ⤴ **CC des Sources du Lac d'Anancy** : 16 836 € TTC, soit 6,1%.

Il a également été convenu que l'Office de Tourisme du Lac d'Anancy assure la maîtrise d'ouvrage des actions dédiées au projet « Anancy Mountains ».

La présente convention se terminera au 31 décembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'autoriser le Président à signer la convention triennale de partenariat « Anancy Mountains » pour les années 2019-2020-2021 fixant les modalités de versement de la participation financière du Grand Anancy, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.